



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 03 novembre 2021 - PV N°10

**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

**EXCUSE** : M. BRIDIER Damien

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

## ***EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 30 ET 31 OCTOBRE 2021***

### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

#### **DISCIPLINE**

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°52383.1 CONDAT BEAUREGARD - TERRASSON USA

COUPE DU DISTRICT

N°52394.1 CHANCELADE MARSAC 2 - PERIGUEUX FOOT 2

N°52395.1 CHATEAU L'EVEQUE 2 - THIVIERS NORD DORDOGNE Ent. 2

N°52412.1 PAYS BEAUMONTOIS 2 - COC CHAMIERES 2

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°52421.1 PETIT BERSAC - VANXAINS

N°52425.1 LIMEUIL 2 - CONDAT BEAUREGARD 2

### **FEUILLE DE MATCH INCOMPLETE OU NON CONFORME**

CRITERIUM SENIORS A 8

N°52176.1 LAMPONAISE CARSACOISE 2

### **FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°52375.1 PERIGORD VERT

COUPE DU DISTRICT

N°52401.1 LEGUILLAC 2

N°52410.1 NEUVIC ST LEON 2

N°52399.1 PAYS DE FENELON 2

N°52404.1 ST AULAYE 2

N°52400.1 TERRASSON USA 2

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°52414.1 COC CHAMIERES 3

N°52423.1 ST LAURENT DES HOMMES 2



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 03 novembre 2021 - PV N°10

N°52419.1 CHAMPAGNAC DE BELAIR  
N°52413.1 MARSANEIX 2  
N°52417.1 PAYS DE L'ÉYRAUD 3  
N°52429.1 DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE 2  
N°52430.1 FOOT SUD BASTIDE 2

## **RAPPEL**

Actuellement les forfaits sont uniquement pénalisés d'un point de pénalité et d'une amende financière. A compter du 15 novembre, les forfaits seront décomptés pour le calcul du forfait général et l'équipe sera déclarée forfait général au 3<sup>ème</sup> forfait.

## **CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS**

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°52425.1 LIMEUIL 2 - CONDAT BEAUREGARD 2

1 joueur du club de LIMEUIL a participé à la rencontre de l'équipe 2 du 31/10/2021 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de LIMEUIL 2 sur le score de 3 buts à 0, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.